



Affaire suivie par : Coralie DUBOIS  
Téléphone : 04 67 61 63 59  
Mél : coralie.dubois@herault.gouv.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2021**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-I- 336**

### **portant modification de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lunel**

**Le préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-I-1244 du 20 octobre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Montpellier de 1000 habitants dans lesquelles trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal (Art.L19 VI du code électoral) ;

**VU** le courrier de la mairie de Lunel en date du 16 mars 2021 qui fait part du décès de Mme Francine BLANC, conseillère municipale et membre de la commission de contrôle ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Mme Francine BLANC au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

**SUR** proposition de la Sous-Préfète, directrice de cabinet de la Préfecture de l'Hérault ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** L'arrêté préfectoral n°2020-I-1244 du 20 octobre 2020 modifié susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Pour la commune de Lunel sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

<b>Liste : Mon parti c'est Lunel</b>	
<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
Annabelle DALLE	Claude REMESY
René HERMABESSIERE	Catherine MOREL-SAVORNIN
Jean-Pierre BERTHET	Yvette REGNIER

Liste : Bien vivre à Lunel	
Titulaires :	Suppléants :
Danielle RAZIGADE	Isabelle AUTIER

Liste : Lunel se rassemble	
Titulaires :	Suppléants :
Claude CHABERT	Isabelle BUFFET

**Article 3 :** La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture, et le maire de la commune de Lunel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation

La sous-préfète, directrice de cabinet

Elisa BASSO